

Monsieur Benard,

Veuillez excuser ce retour tardif.

Votre proposition d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur autoroute à 110 km/h est en effet régulièrement avancée comme un bon moyen de limiter les conséquences de la flambée des prix à la pompe pour les ménages. Le sondage que vous citez ne fait en réalité que relayer une évidence : s'il s'agissait seulement de réaliser des économies de consommation sur leur véhicule, la plupart des Français seraient disposés à réduire leur vitesse !

Cependant, comme indiqué dans un récent rapport du TDIE, nombre d'entre eux adaptent déjà leur vitesse sans s'en remettre à la réglementation, en procédant à une analyse comparée des bénéfices et inconvénients respectifs d'une réduction de la consommation et de la perte de temps due à des déplacements moins rapides.

Le groupe "Les Républicains" considère qu'il est préférable de laisser la liberté à chacun d'adapter son comportement dans le cadre de la réglementation actuelle, et donc de ne pas procéder à une réduction généralisée sur tout le territoire national de la vitesse à 110 km/h sur autoroute.

L'un des principaux avantages du réseau autoroutier est son confort d'utilisation et le gain de temps qu'il apporte, grâce à des conditions de vitesse et de sécurité optimales. Les Français ont payé pour le développement de cette infrastructure performante, et continuent de le faire à travers des péages qui ont encore augmenté de 4,75 % ce 1er février et alimentent régulièrement la polémique sur les bénéfices supposés excessifs des concessions autoroutières. Ils méritent donc d'avoir un service à la hauteur, sans voir la qualité de son utilisation altérée par des réglementations trop restrictives.

Le droit d'utilisation des autoroutes revêt par ailleurs un coût très proche de celui du carburant (0,09 € TTC/km de péage pour 0,12 € TTC/km de carburant). Une baisse subie de la vitesse, et donc un allongement des temps de parcours, aurait pour effet pervers de détourner une partie du trafic du réseau payant vers les routes secondaires gratuites, à la charge des collectivités. Il est donc pertinent de maintenir un différentiel de vitesse important entre ces deux réseaux, afin de conserver l'incitation à emprunter les autoroutes.

N'oublions pas enfin qu'en 2018, c'est le passage à 80 km/h sur les routes départementales qui a été l'un des catalyseurs, à juste raison, du mouvement des Gilets jaunes. Il convient donc là encore de laisser aux Français la liberté d'adapter leur comportement en fonction des critères (pouvoir d'achat, sécurité, confort d'utilisation...) qu'ils jugent prioritaires.

Restant à votre disposition.

Maxime Audap (contacté par le député Olivier Marleix)

Conseiller développement durable

Groupe Les Républicains